

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 23 SEPT 2023

N° 23-01185 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture de concours directs de recrutement pour le compte du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques (MTDPCE) dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, session de 2023.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du diplôme requis à la date de clôture des inscriptions aux concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ces concours.

Tableau précisant les concours et diplômes requis :

| N° | Intitulé du concours | Diplôme requis | Nombre de postes à pourvoir |
|----|---|--|-----------------------------|
| 01 | Ingénieur de conception en informatique (BAC+5) | Option : Génie logiciel Diplôme d'Etat d'Ingénieur de Conception en Informatique, Master II en informatique, Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ou Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) portant la mention informatique, avec une spécialisation en informatique de gestion ou en ingénierie de logiciels, Bases de données. | 50 |
| | | Option : Réseaux, système et maintenance informatique – Télécoms Diplôme d'Etat d'Ingénieur de Conception en Informatique, Master II en informatique, Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ou Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS), portant la mention informatique, automatique, réseaux télécoms, sécurité des systèmes informatiques ou informatique industrielle. | 20 |

| N° | Intitulé du concours | Diplôme requis | Nombre de postes à pourvoir |
|--------------|---|--|-----------------------------|
| 02 | Ingénieur de Conception en télécommunication (BAC+5) | Option : Télécommunication Diplôme d'Etat d'Ingénieur de Conception en télécommunication, Master II en télécommunication, Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ou Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en télécommunication. | 03 |
| 03 | Ingénieur des travaux en informatique (BAC+3) | Option : Génie logiciel Diplôme d'Etat d'Ingénieur des travaux en Informatique ou Licence en Informatique, option analyse et programmation portant la mention informatique, ou une spécialisation en informatique de gestion ou en ingénierie des logiciels. | 110 |
| | | Option : Réseaux, système et maintenance informatique - Télécoms Diplôme d'Etat d'ingénieur des travaux en Informatique ou Licence en Informatique, option réseaux et maintenance informatiques portant la mention informatique, réseaux télécoms, automatique ou informatique industrielle. | 51 |
| 04 | Ingénieur des travaux en télécommunication (BAC+3) | Option : Télécommunication Diplôme d'Etat d'ingénieur des travaux en télécommunication ou Licence en télécommunication. | 02 |
| 05 | Technicien supérieur des systèmes informatiques et télécommunication (Bac + 2) | Option : Génie Logiciel Diplôme Universitaire de Technologies (DUT) ou Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en informatique et/ou en télécommunication portant la mention informatique, avec une spécialisation en Informatique de gestion ou en Ingénierie de logiciels. | 35 |
| | | Option : Réseaux, système et maintenance Informatiques- Télécoms Diplôme Universitaire de Technologies (DUT) ou Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en informatique et/ou en télécommunication portant la mention informatique, automatique ou informatique industrielle. | 30 |
| TOTAL | | | 301 |

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse www.econcours.gov.bf ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application eConcoursBF (disponible sur Play Store ou sur le site www.econcours.gov.bf), du 25 septembre à 00h 00mn au 04 octobre 2023 à 23h 59mn.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques (MTDPCE).

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris son numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites des concours se déroulent le dimanche 29 octobre 2023, selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 10h30mn : Spécialitécoef. 03
- 11h30mn à 13h30mn : Culture générale.....coef. 02

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Les candidats admis sont intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire stagiaires.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de leur convocation par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques (MTDPCE) sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Etat